

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Département de  
**SEINE ET MARNE**

**DEL2023\_0158**

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023,**  
*L'an deux mille vingt trois, le dix sept novembre, à 19h00,*

*Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 9 novembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.*

**PRÉSENTS** : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCNIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU-NIAMBA, M. DUJARDIN , Mme CAMARA-SAKHO, Mme ROTOMBE, Mme NATALE, M. BRICOGNE, Mme RAJAONAH, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, Mme SAFI, M. BEGUE, M. DRAME, Mme PERUGIEN, M. KONTE, M. CASSE, M. SEIDL.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : Mme VISKOVIC (arrivée pour le point n° 3, Admission en non valeur) qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER, Mme VICTOR-LE ROCH qui a donné pouvoir à Mme NEDJARI, M. TRIEU qui a donné pouvoir à M. TIENG, M. ROSENMANN qui a donné pouvoir à M. DUJARDIN, M. ABOUDOU qui a donné pouvoir à M. BEGUE, M. TATI qui a donné pouvoir à Mme JEGATHEESWARAN, Mme MONIER qui a donné pouvoir à Mme NATALE, M. FEURTE qui a donné pouvoir à M. CASSE.

*Soit 33 élus présents ou représentés (quorum fixé à 17 élus présents ou représentés).*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme SAFI

## **7) RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL AU POSTE DE DIRECTEUR DU MULTIACCUEIL**

**VU** le Code Général de la fonction publique,

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

**VU** le tableau modifié des effectifs du personnel territorial de Noisiel annexé au budget 2023,,

**CONSIDÉRANT** que la vacance d'emploi précitée n'a donné lieu à aucune candidature pour un accès à cet emploi par voie statutaire,

**ENTENDU** l'exposé de M. VISKOVIC, MAIRE,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE** de pourvoir l'emploi de directeur du multiaccueil par contrat d'engagement.

**FIXE** les modalités de recrutement suivantes :

- catégorie : A ;
- grade : infirmier en soins généraux ;
- statut : agent contractuel recruté sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique
- quotité : temps complet ;
- diplôme : niveau 6
- rémunération : calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
- régime indemnitaire : lié au cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux et aux fonctions exercées ;
- durée : 3 ans, renouvelables par reconduction expresse (dans la limite de 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée).

Les missions dévolues à ce poste sont :

**1) - Gestion administrative :**

- gestion administrative et financière de la structure en lien avec les services municipaux de la collectivité ;
  - gestion des dossiers et des accueils des enfants ;
  - gestion de l'effectif aussi bien des enfants et du taux d'occupation de la structure que du personnel (horaires, congés, formation) ;
  - tenue des registres ;
  - veille de l'hygiène et de la sécurité des locaux par la mise en place de protocoles (PMS, sécurité incendie, PPMS... ).
- Relations avec les enfants :
    - formalités d'admission des enfants quant à l'accueil et l'adaptation ;
    - organisation des conditions de vie conformément à la réglementation ;
      - mise en œuvre des moyens pour :
    - aménager l'espace en fonction de l'âge des enfants ;



- respecter les règles d'hygiène et de sécurité ;
  - remplacer le personnel absent ;
  - planifier et organiser les événements exceptionnels ;
  - assurer le soutien technique des équipes et suppléer en section afin de respecter la législation
  - assurer la prévention et la surveillance médicale des enfants.
- Rôle auprès de l'équipe :
    - elle exerce le pouvoir hiérarchique sur les agents du multiaccueil, en lien avec la directrice adjointe ;
    - elle est le lien entre l'administration et l'équipe ;
    - elle impulse la réflexion des pratiques professionnelles au sein de l'équipe ;
    - elle élabore un projet d'établissement en collaboration avec toute l'équipe concernant le fonctionnement, le rythme et la nature des activités, le déroulement de la journée et des points forts (accueil, repas, endormissement...) ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME